



Classe de première

Voie générale

Épreuve de spécialité
non poursuivie en classe de terminale

Sciences de la vie et de la Terre

Évaluation Commune

Durée de l'épreuve : 2 heures

Les élèves doivent traiter les deux exercices du sujet.

Les calculatrices ne sont pas autorisées.



Exercice 2 – Pratique d’une démarche scientifique – 10 points

Enjeux contemporains de la planète
Écosystèmes et services environnementaux

La confusion sexuelle chez les parasites de la vigne

La vigne est touchée par de nombreuses maladies (champignons, bactéries ou virus) et différents types de ravageurs qui limitent les récoltes ou altèrent la qualité des raisins. Deux espèces de papillons ravageurs sont considérés comme majeurs : l’espèce « **cochylis** » (*Eupoecilia ambiguella*) et **eudémis** (*Lobesia botrana*). Ces deux espèces sont aussi appelées « tordeuses de la vigne ».

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, l’usage d’insecticides permettait de lutter contre ces espèces ravageuses. En 2018, la coopérative des vignerons du Buzet, dans le Lot-et-Garonne, incite à mettre en place une nouvelle technique : la confusion sexuelle.

Expliquer en quoi la démarche de la coopérative des vignerons de Buzet permet une gestion durable d’un service écosystémique.

Vous organiserez votre réponse selon une démarche de votre choix intégrant des données issues des documents et les connaissances complémentaires nécessaires.

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

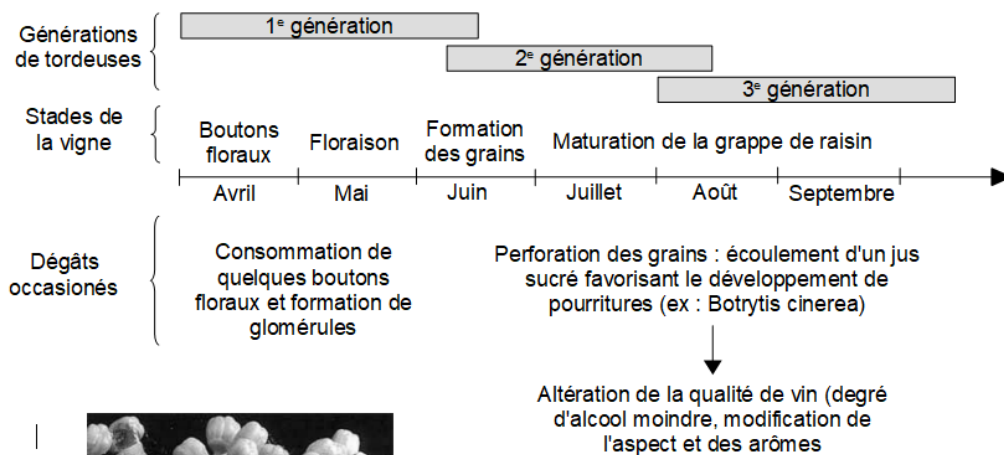


Né(e) le :

1.1

Document 1 - Les tordeuses, des ravageurs majeurs.

Les tordeuses (Cochylis et Eudemis) sont des papillons de petite taille. Elles pondent des œufs qui se transforment en chenilles, puis en papillon adulte. Une génération ne dure que 40 à 60 jours : plusieurs générations de tordeuses vont se succéder entre les mois d'avril et septembre, occasionnant différents types de dégâts.



Glomérules formés par des chenilles de 1^e génération : les boutons floraux sont agglomérés par un fil de soie.



Grains de raisin perforé par une chenille d'Eudemis

D'après <http://ephytia.inra.fr>

Document 2 - Comparaison de l'efficacité de divers traitements sur les tordeuses de la vigne.

La confusion sexuelle consiste à saturer artificiellement l'atmosphère du vignoble en phéromones femelles : cela empêche les mâles de localiser les femelles, perturbant ainsi la reproduction et limitant les pontes.

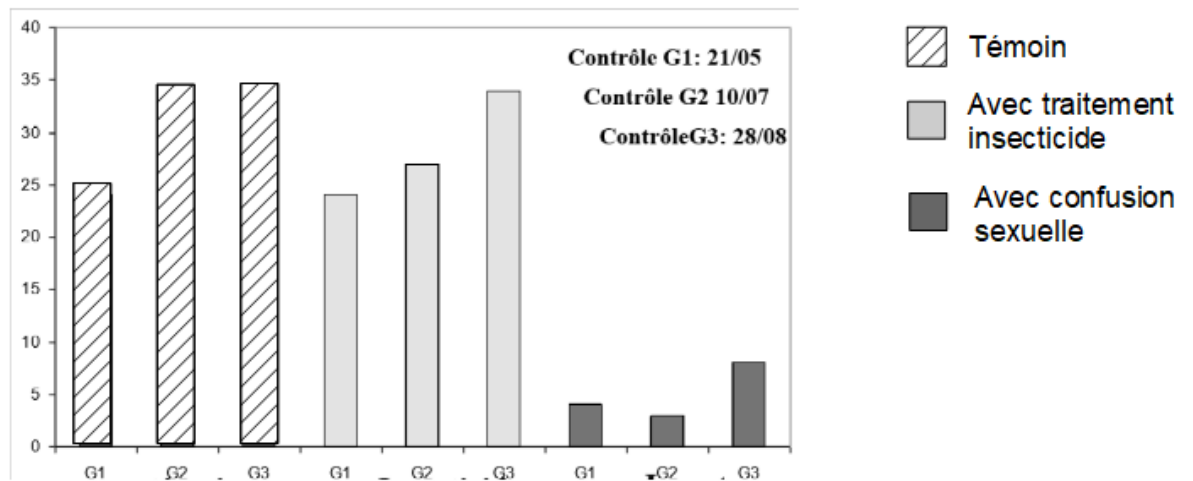
Cette méthode préventive ne nécessite pas de pulvérisation sur la végétation, et les viticulteurs peuvent retourner dans les vignes sans délai après installation des diffuseurs. L'efficacité reste localisée sur la parcelle et les phéromones utilisées sont spécifiques des tordeuses, sans effet sur les auxiliaires des cultures (autres insectes comme les abeilles).

D'après <http://ephytia.inra.fr/fr/C/24094/Vigne-Confusion-sexuelle>



En 2014, une étude comparative de l'efficacité des traitements contre les tordeuses est menée dans le vignoble de Montcalm, dans le Gard. Des comptages de glomérules sont réalisés au cours de la saison dans 3 types de parcelles : sans traitement (témoin), avec insecticides classiques ou avec la méthode de confusion sexuelle.

Pourcentage de grappes avec glomérules ou perforations en génération 1, 2 et 3 de chenilles à Montcalm en 2014



Lutte biologique par confusion sexuelle, Cyril Cassarini, Lycée agricole de Rodilhan, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard

Document 3 - Communication de la coopérative de Buzet pour la mise en œuvre de la technique.

La coopérative « Les Vignerons de Buzet » incite les viticulteurs de son terroir à utiliser la méthode de confusion sexuelle depuis avril 2018 : environ 220 hectares sont ainsi concernés par cette technique.

« Pour chaque hectare, nous couvrons les 150 euros de matériels, le coût de la main d'œuvre lié à cette technique, et nous ajoutons **un bonus de 75 euros pour inciter les adhérents à sauter le pas** », précise Carine Magot, responsable technique de la coopérative. Soit près de 50 000 € pour cette première année.

« Pour le moment, c'est auto-financé, cependant à terme, nous voulons **mobiliser plus de viticulteurs** et plus de surface, et encourager d'autres pratiques vertueuses pour l'eau, la biodiversité... ».

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /






1.1

Document 4 – Fiche technique du CLAMEUR, un insecticide utilisé dans les vignes.

Composition en substances actives : alpha-cyperméthrine à 15 %

Tableau représentant les risques et les précautions d'emploi pour l'utilisation du CLAMEUR

Pictogrammes	Risques associés	Précautions d'emploi
	<ul style="list-style-type: none"> - toxicité aiguë - irrite les voies respiratoires - nocif en cas d'ingestion - effet narcotique 	<ul style="list-style-type: none"> - Port de gants recommandés
	<ul style="list-style-type: none"> - toxicité spécifique pour certains organes après une exposition répétée 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le nombre d'application à 2 par an, par type d'insecte et par parcelle - Alternner avec d'autres substances actives
	<ul style="list-style-type: none"> - très toxique pour les organismes aquatiques, effets néfastes à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter une distance de 20m d'un milieu aquatique
	<ul style="list-style-type: none"> - dangereux pour les abeilles 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas appliquer pendant la floraison ni en présence d'abeilles